

ENS Les Crêts de Choisy - CHOISY

Janvier 2024

Document de gestion synthétique 2024-2029



Coordination et suivi du programme

Leslie KRITHARI, CCFU

Marie GOURBESVILLE, Asters-CEN74

Lisa WIRTZ, Asters-CEN74

Crédit cartographique

RIS 74, Cadastres, IGN

Crédits photographiques

Asters CEN 74, 2021

PROGRAMME REALISE AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

CONTEXTE GENERAL

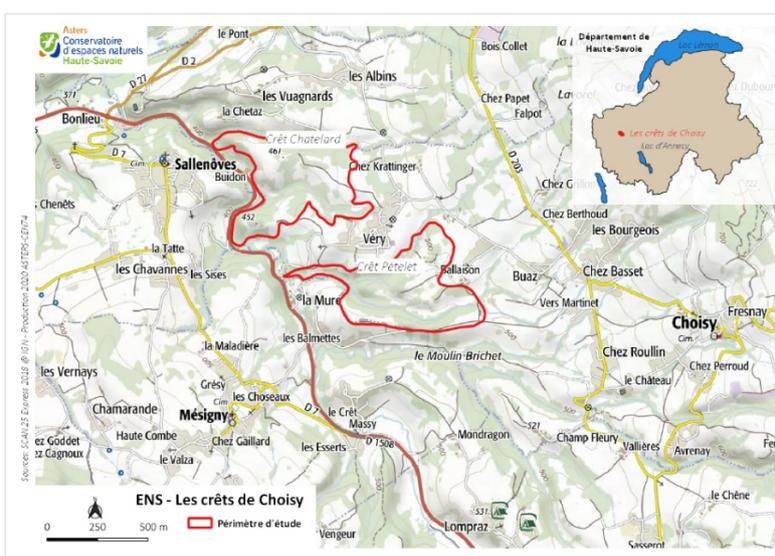
La commune de Choisy abrite sur son territoire les Crêts Pételet et Châtelard. En raison de leur intérêt écologique, ces secteurs sont protégés par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) depuis 1998. Ils ont également été labellisés Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département de la Haute-Savoie en 2019 (CP-2019-0575). La Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU), avec le soutien financier du Département, a porté l'élaboration d'un document de gestion afin de préserver les richesses de l'ENS « Les Crêts de Choisy ». Ce document permet de faire l'état des connaissances naturalistes et des usages, de fixer des objectifs de gestion et de déterminer un plan d'actions. Ce plan d'actions sera mis en œuvre par la CCFU en partenariat avec la commune de Choisy, l'appui technique d'Asters – Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie et le soutien financier du Département de la Haute-Savoie.

A. ETAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC DU SITE

A. 1. INFORMATIONS GENERALES

A. 1. 1. Localisation et limite du site

Le site ENS des Crêts de Choisy se situe à l'extrême nord-ouest de la commune de Choisy. Il est composé de 2 entités : le Crêt Châtelard, d'une surface d'environ 65 ha, au nord et le Crêt Pételet, d'une surface d'environ 63 ha, au sud. Il intersecte plus d'une quinzaine de lieux-dits cadastraux.



A. 1. 2. Statut actuel

La totalité du site est classée en zone Ns1 au PLU de la commune de Choisy, c'est-à-dire en secteur naturel protégé concerné par un arrêté de biotope.

A. 1. 3. Aspects fonciers

Le site se répartit sur 350 parcelles cadastrales dont 45 parcelles publiques (commune de Choisy, section de Véry, Département de la Haute-Savoie). Les propriétaires/exploitants des parcelles privées seront contactés afin d'envisager la signature de conventions permettant la mise en œuvre des opérations de gestion.

A. 2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL

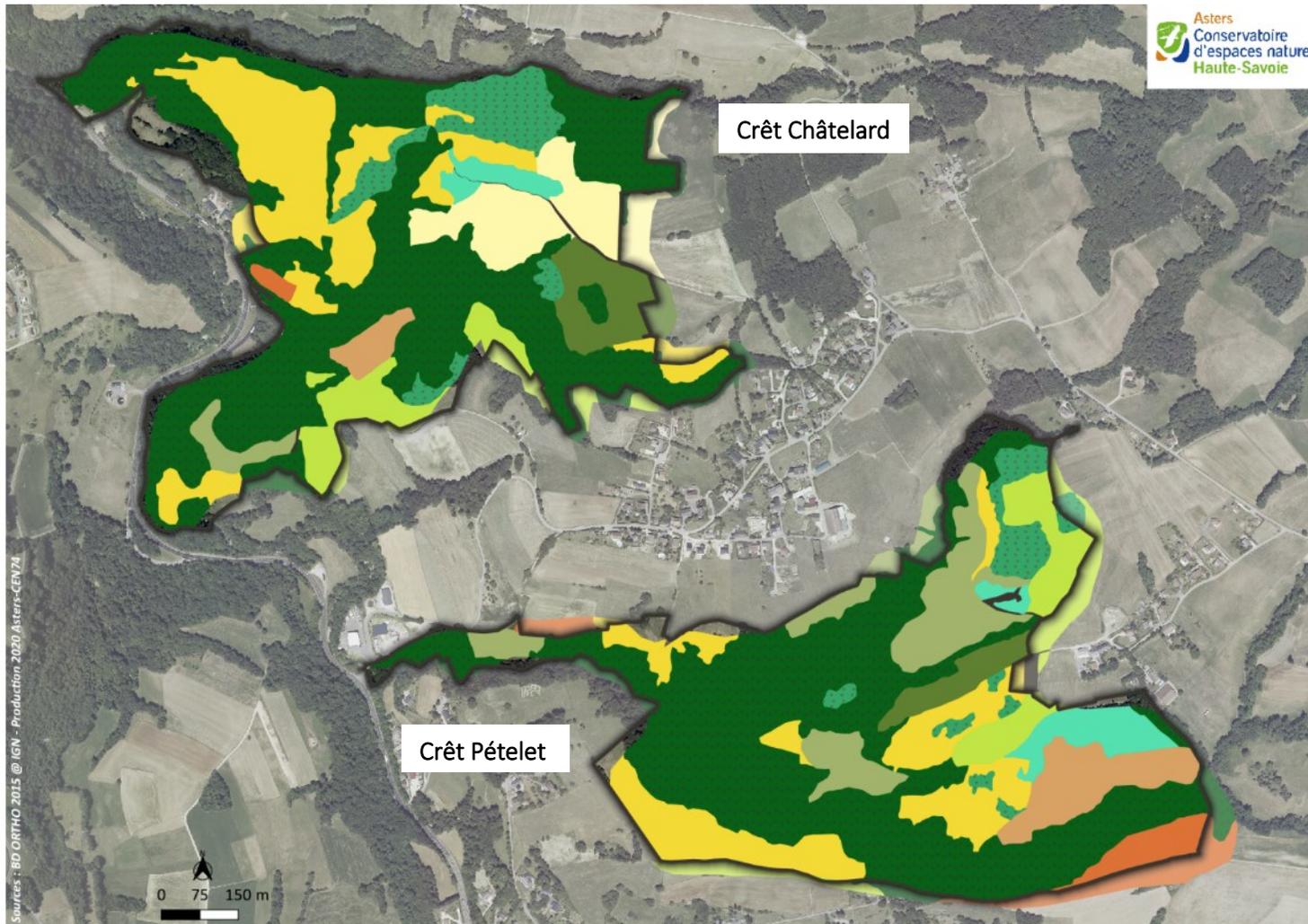
A. 2. 1. Patrimoine naturel

LES HABITATS NATURELS

Composé de secteurs boisés alternant avec des milieux semi-ouverts à ouverts, l'ensemble du site apparaît diversifié, offrant ainsi un potentiel d'accueil intéressant pour la faune notamment les insectes.

Les milieux ouverts sont principalement caractérisés par des prairies maigres de fauche et des pelouses mésophiles exploitées par l'agriculture. Les boisements accueillent des habitats singuliers associés à des friches à molinie sur argile avec des pinèdes.

Les inventaires ont permis de distinguer 10 habitats naturels, parmi eux, 4 sont des habitats d'intérêt communautaire dont 2 sont considérés comme à fort enjeu : les pelouses et prairies calcicoles semi-sèches à brome dressé et les friches à molinie sur argile.



Habitats naturels et d'intérêt communautaire (IC*)

- | | |
|---|---|
|  Chemins et terrains anthropisés |  Praires pâturées mésophiles de plaine (CB 38.11) |
|  Boisement de frêne élevé et chêne pédonculé des sols frais (CB 41.24) * |  Prairies améliorées des terres agricoles (CB 81.1) |
|  Pinède sylvestre, mésophile à mésohygrophile, à molinie (CB 42.54) |  Prairies mésophiles de fauche de plaine à fromental (CB 38.22) * |
|  Friches à molinie sur argile (CB 34.32 x 42.54) * |  Pelouses et prairies calcicoles semi-sèches à brome dressé (CB 34.32) * |
|  Prairies pâturées de basse et moyenne altitudes à crételle (CB 38.11) |  Végétations compagnes des cultures extensives de céréales (CB 82.3) |
| |  Cultures extensives (CB 82) |

Pelouses et prairies calcicoles semi-sèches à brome dressé

Ces pelouses sèches, dominées par le brome dressé, se caractérisent par une végétation thermophile, généralement diversifiée et riche en orchidées. Sur le site, elles sont majoritairement établies dans des pentes moyennement fortes et bien exposées. On les distingue des prairies de fauche par leur physionomie généralement plus claire, parfois écorchée et mi-haute.



Pelouse sèche du mésobromion (@L.Wirtz)

L'état de conservation de cet habitat d'intérêt communautaire n'apparaît pas favorable sur le site. Dans son ensemble, le cortège floristique est peu diversifié et comprend de nombreuses espèces prairiales, parfois plus que d'espèces réellement thermophiles. De plus, ces pelouses accueillent actuellement peu ou pas d'espèces d'orchidées par rapport au potentiel attendu.

Cette banalisation peut s'expliquer par des pratiques agricoles anciennes et/ou récentes non adaptées, fertilisation ou pression de coupe trop intensive et précoce ne permettant pas l'expression de toutes les plantes.

Prairies mésophiles de fauche à fromental

Les prairies de fauche apparaissent proche dans leur composition des pelouses sèches avec lesquelles elles sont en contact sur le site. Elles s'en distinguent par une physionomie davantage caractérisée par un tapis herbacé plus haut et généralement plus fourré (dense et continu). Elles sont aussi plus largement dominées par une diversité de hautes graminées et sont établies sur des pentes plus douces. Généralement, elles accueillent aussi une diversité d'espèces compagnes qui viennent colorer le paysage à leur optimum de floraison en été.



Prairie de fauche (@L.Wirtz)

Sur le site, l'état de conservation de ces prairies apparaît peu favorable et peut s'expliquer par des pratiques peu adaptées, en particulier par des fauches précoces qui favorisent des espèces à cycle rapide. La banalisation de la flore entraîne aussi une baisse de la biodiversité au sens large par effet de chaîne.

Friches à molinie sur argile

Cet habitat des sous-bois clairsemé se caractérise par deux ambiances antagonistes, à la fois sèches et humides. La strate arborée est dominée par le pin sylvestre et la strate herbacée par un tapis dense de molinie auquel vient s'associer des espèces bien plus thermophiles telles que le genévrier commun. Ces associations confèrent une atmosphère originale qui s'explique notamment par la nature du sol et une forte variabilité de l'humidité.

Cet habitat d'intérêt communautaire abrite des espèces rares, en particulier la bacchante. La présence de cette espèce est indicatrice de la qualité du milieu.

Sur le site, l'état de conservation se dégrade du fait de la fermeture progressive



Friche à molinie (@L.Wirtz)

de ces friches. Il s'agit d'une dynamique naturelle d'embroussaillage évoluant vers la pinède et donc vers la perte de cet habitat caractéristique d'un stade d'évolution intermédiaire.



Boisement de frêne élevé et de chêne pédonculé des sols frais

Ces boisements d'intérêt communautaire sont dominés par le frêne élevé et/ou le chêne pédonculé, et accompagnés par une strate arbustive diversifiée. Le sous-bois, généralement bien fourni, présente parfois un appauvrissement de la flore et un développement d'espèces concurrentielles notamment du robinier faux-acacia et de la ronce.

Cet habitat présente toutefois un fort potentiel sur le long terme dans le cas où il évolue librement. Le vieillissement des peuplements naturels s'observe déjà dans certains secteurs notamment de Crêt Pételet. Il se caractérise par la présence de bois morts au sol et sur pied, de micro-habitats (cavités basses, hautes de pics...) et aussi d'arbres sénescents. Toutes ces observations sont le reflet d'une richesse biologique qu'il s'agit de renforcer.

Cet habitat présente un enjeu à l'échelle territoriale en terme de continuité écologique.

Boisement de frênaie-chênaie (@L.Wirtz)

LA FLORE

Le cortège floristique compte plus de **350 espèces floristiques** recensées entre 1981 et 2020.

Parmi les espèces d'intérêt prioritaire, protégées et/ou inscrites en liste rouge, 2 espèces ont été observées récemment :

- **L'aster amelle** protégée à l'échelle nationale et en liste rouge régionale inscrite « en danger ». Cette espèce vivace de 20 à 50 cm de hauteur **fleurit tardivement**. Elle s'observe dans les pelouses en friches, les prairies rocailleuses, en lisières forestières, dans des taillis ou bois clairs. Les populations de cette espèce sont en régression en France du fait de l'abandon de l'entretien des pelouses, la fermeture du milieu et l'urbanisation. Sur le département, l'espèce est assez rare et présente dans 44 communes, majoritairement dans l'ouest.
- **L'ophioglosse**, protégée à l'échelle régionale, a été observée à nouveau en 2010. Cette petite fougère est très discrète et pousse dans les prairies fraîches à humides souvent fauchées sur des sols neutroclines à texture argileuse, le plus souvent à découvert ; assez régulière également dans les milieux plus secs, notamment les ourlets des pelouses basiphiles. Cette plante est très menacée par la disparition de son habitat



Figure 1- Aster amellus @ A. Guillemot



Figure 2 - Ophioglossum vulgatum @ M. De Groot

Ces deux espèces à surveiller étaient présentes en plusieurs points respectivement en 2017 et 2010. Elles sont difficilement observables lors des suivis classiques et n'ont pas fait l'objet de prospections ciblées depuis.

De manière générale, le site accueille **une diversité remarquable d'orchidées** avec 30 espèces sur l'ensemble des 2 secteurs, dont 9 sont caractéristiques des pelouses sèches notamment l'orchis pyramidal, l'ophrys abeille, l'orchis brûlé et la spirante d'automne.



Orchidées caractéristiques de pelouses sèches - @LW-Asters-CEN74

LA FAUNE

Au total, plus de **245 espèces faunistiques** ont été recensées sur le site entre 1981 et 2020. Parmi les 34 espèces d'intérêt prioritaire identifiées sur le site, 2 espèces présentent **un fort enjeu** :

- **la bacchante**, protégée et considérée comme en danger en France. Les pinèdes et friches à molinie présentes sur le site ainsi que les interfaces avec les milieux ouverts environnants, constituent des habitats favorables à son maintien.
- **le damier de la succise**, protégé nationalement mais dont la donnée est relativement ancienne. Il a été recherché en 2020 mais n'a été revu. Son absence sur le site est probablement liée à des facteurs multiples puisque le milieu lui semble encore favorable.



Parmi les autres observations, 21 espèces d'oiseaux sont d'intérêt dont 7 espèces ciblées « prioritaires pour la conservation » en Haute-Savoie et qui utilisent le site fréquemment. On distingue deux cortèges principaux :

- **les espèces associées aux milieux ouverts et agricoles**, particulièrement le Milan royal, le Tarier des prés et la Pie grièche écorcheur.
- **les espèces associées aux milieux forestiers**, particulièrement le Gobemouche gris et le Pic mar.

De manière générale, le site accueille **une diversité remarquable d'espèces faunistiques** dont la plupart sont typiques des habitats présents et sont révélateurs d'un écosystème fonctionnel. Plusieurs espèces de criquets, de sauterelles, de papillons mais aussi de reptiles et la mante religieuse ont été observés.

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le solidage a été observé à proximité du périmètre d'étude en bord de route, il est donc à surveiller. La présence de robiniers âgés en lisière et de jeunes sujets en milieu de parcelle révèle une colonisation active de l'espèce dont l'ombrage et l'apport en azote deviendront en l'absence d'intervention préjudiciable à l'actuel cortège.

A. 2. 2. Fonctionnalité

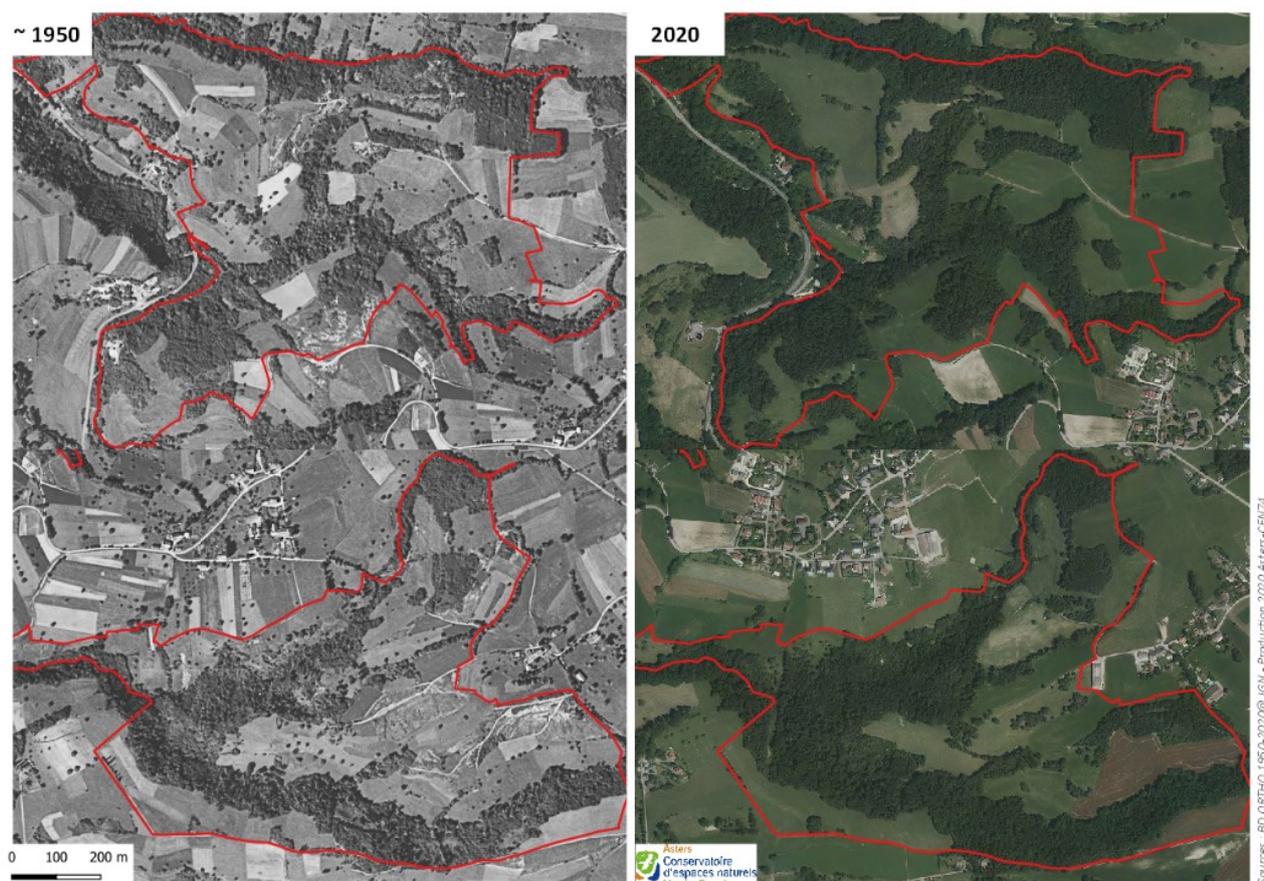
De manière générale, les bosquets, petits bois et haies, reliant toutes les parties du paysage favorise la dispersion et le déplacement des espèces. Ces éléments du paysage produisent un effet dit de lisière qui permet la coexistence d'espèces de milieux ouverts, semi-ouverts, et fermés sur un faible espace.

Les habitats de pelouses sèches et de friches à molinie se concentrent sur la partie ouest du département. Ils contribuent à diversifier le paysage et à le rendre écologiquement fonctionnel. Le territoire de la CCFU a une responsabilité dans la conservation de ces habitats d'intérêt communautaire.

A. 2. 3. Évolution des milieux naturels

La comparaison de la photo aérienne historique (1950) avec une plus récente (2020) donne un aperçu de l'évolution des milieux. Le paysage apparaît stable et marqué par l'activité agricole depuis les années 1950. La plupart des arbres isolés présents dans les parcelles exploitées ont disparus, cela est probablement en lien avec

les changements de pratiques agricoles. D'autre part, les boisements apparaissent plus denses et semblent avoir une dynamique plutôt progressive dans le paysage. Ils gagnent d'ailleurs sur quelques surfaces agricoles, c'est le cas des zones ouvertes situées à l'extrême ouest du périmètre de crêt de Châtelard.



Evolution du paysage à partir des photos aériennes historiques (source: Géoportail @IGN))

A. 3. ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL

A. 3. 1. L'agriculture

Le site est actuellement utilisé par 7 exploitations agricoles. En fonction de la pente et donc de l'accessibilité des parcelles, elles sont utilisées pour du pâturage, de la fauche ou pour de la culture.

En 2020, une parcelle initialement inscrite en prairie permanente a été retournée et mise en culture sur Crêt Pételet. Une culture plein champs a aussi pris place sur une partie de prairie permanente sur Crêt Châtelard.

A. 3. 2. La production d'eau potable

L'entité nord du site abrite le captage de Buidon (arrêté n° DDAF-B/8.87) qui alimente en eau potable une partie de la population de la commune de Choisy. Le périmètre de protection immédiate est entièrement inclus dans le site, qui inclus également une partie des périmètres de protection rapprochée et éloignée.

B. SYNTHÈSE DES RESPONSABILITÉS DU SITE

La diversité de milieux et les enjeux du site sont bien identifiés. Hormis l'intérêt paysager le secteur présente un intérêt particulier pour la flore et l'entomofaune, les préconisations de gestion visent donc ces deux principaux éléments. Les enjeux, objectifs et actions proposées sont synthétisés ci-après :



C. PROGRAMME D' ACTIONS

C. 1. ACTIONS D' INTEGRATION DANS LE CONTEXTE LOCAL

Animation foncière

Etape indispensable avant tout travaux. Il faut contacter chaque propriétaire/exploitant pour obtenir l'autorisation d'intervenir sur sa(ses) parcelle(s) via la signature d'une convention d'usage pour la durée du programme de gestion. Les conventions d'usage doivent être signées entre la CCFU et l'ensemble des propriétaires/exploitants de la parcelle.

Animation du site

Annuellement le comité de pilotage du site se réunira. Les propriétaires/exploitants, élus et membres de la commission Environnement de Choisy y seront conviés.

Révision de l'arrêté préfectorale de protection de biotope (APPB)

Le site des crêts de Choisy fait l'objet d'un APPB depuis 1998. Il mérite d'être mis à jour pour mieux répondre aux enjeux environnementaux. Un travail avec les services de l'état (DDT) sera engagé dans ce sens.

Accompagnement de la commune pour la révision de baux ruraux

L'action vise à anticiper le renouvellement des baux ruraux et à accompagner la commune dans l'élaboration concertée de baux ruraux à clauses environnementales.

C. 2. ACTIONS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

C. 2. 1. Restauration des habitats

C. 2. 1. 1. Secteurs non exploités

Les travaux de restauration des milieux non exploités seront réalisés par une entreprise spécialisée. Les travaux de restauration complémentaire seront ensuite réalisés soit par un éleveur, soit par une entreprise spécialisée.

1/ Travaux initiaux de restauration par une entreprise spécialisée

2/ Restauration complémentaire des secteurs réouverts

2.1 - Option 1 : Restauration par pâturage

2.2 - Option 2 : Restauration par une entreprise spécialisée en cas de non exploitation agricole

Les actions (hors pâturage) devront être réalisées après floraison de l'Aster amelle pour ne pas impacter la survie des populations dans les secteurs où l'espèce est présente. Dans le cas où ce n'est pas possible, il faudra veiller à mettre ces secteurs en défend aux moments des chantiers.

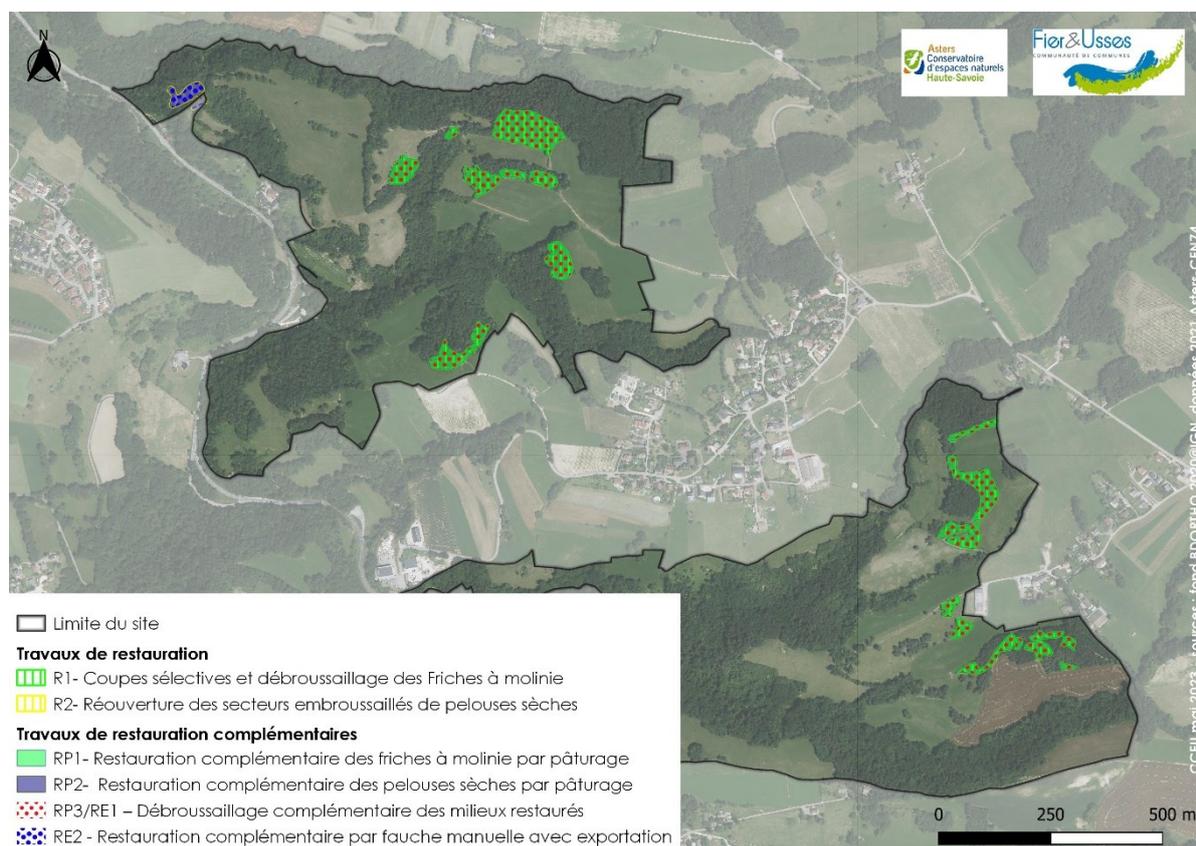


Figure 3 - Restauration préconisée sur les secteurs de Fiches à molinie et de pelouses sèches non exploités

1/ Travaux initiaux de restauration par une entreprise spécialisée

Coupes sélectives et débroussaillage des Fiches à molinie

Il s'agit de couper quelques pins et arbres isolés pour améliorer l'apport de lumière. Localement, des actions de débroussaillage sont nécessaires pour éliminer des formations buissonnantes. Ces opérations manuelles seront

réalisées à l'aide de tronçonneuses et sécateurs de force. Elles seront réalisées à l'automne. Les résidus de coupe seront mis en tas sur des emplacements fixes en lisière ou en sous-bois, sur des secteurs ne présentant pas d'enjeux, sauf si une valorisation de ces produits est trouvée.

Afin de mettre en évidence la réponse de la végétation aux opérations de restauration réalisées, un suivi de la végétation sera mis en place. Un état initial sera réalisé en 2024 avant la réalisation des travaux. Puis, une évaluation de la réponse de la végétation sera effectuée en 2025 puis en 2027. En fonction des résultats de ces évaluations, les travaux de restauration complémentaires seront ajustés.

Réouverture des secteurs embroussaillés de pelouses sèches

Afin d'enrayer la dynamique de fermeture des secteurs à fort enjeux, une intervention est nécessaire pour éliminer la végétation arbustive avant qu'elle ne soit trop dense, tout en conservant des buissons clairsemés favorables à la biodiversité. La gestion consiste à éliminer par broyage ou bûcheronnage manuel les arbustes envahissants, en conservant les arbres isolés et quelques gros buissons bien constitués, et en repoussant les lisières les moins envahies.

La réponse de la végétation aux opérations de restauration sera suivie selon le même protocole que pour les friches à molinie.

2/ Restauration complémentaire des secteurs réouverts

Option 1 : Restauration par pâturage

Les actions de restauration qui suivent sont complémentaires de la gestion pastorale déjà en place sur le site.

Recherche d'un partenariat agricole et définition concertées des mesures agro-pastorales pour les friches à molinie et pelouses sèches restaurées

Cette action vise trouver un ou des agriculteurs souhaitant participer à la restauration des friches à molinie et de la pelouse sèche nord-ouest par un pâturage doux. Il s'agit ensuite de définir de manière concertée, avec les agriculteurs concernés, **des pratiques agricoles adaptées** aux enjeux des friches à molinie et de la pelouse sèche.

Restauration complémentaire par pâturage

Dans le cas où la recherche d'un partenariat agricole aura été fructueuse, la restauration complémentaire des secteurs réouverts se fera par pâturage adapté.

Cette action vise à conserver les friches à molinie et pelouses sèches dans un bon état de conservation, favorable à la diversité d'espèces associées. La mise en place d'un pâturage doux permettrait de stabiliser la dynamique dans les secteurs restaurés.

Cette action nécessite **un échange technique annuel** entre un expert écologue et les agriculteurs concernés sur le terrain afin d'accompagner et d'adapter les pratiques agro-pastorales à l'évolution de l'état de conservation du milieu.

Débroussaillage complémentaire des zones pâturées (si nécessaire)

En fonction de la réponse des milieux, des travaux de débroussaillage complémentaires pourront être envisagés si nécessaire en complément du pâturage.

Option 2 : Restauration par une entreprise spécialisée en cas de non exploitation agricole

En fonction de l'évolution de la végétation et en cas de non-pâturage, des interventions de gestion devront être conduites par une entreprise spécialisée pour entretenir les milieux restaurés.

Débroussaillage complémentaire des milieux restaurés

Cette action vise à compléter la restauration des secteurs de friches à molinie par débroussaillage manuel pour stabiliser la dynamique naturelle d'embroussaillage et maintenir un réseau de milieux ouverts. Cette intervention sera réalisée à l'automne. En fonction de l'évolution de la végétation, elle sera à réaliser tous les 3-4 ans sur les friches à molinie, soit 1 fois au cours du plan de gestion.

Restauration complémentaire par fauche manuelle avec exportation

Les secteurs restaurés feront l'objet d'une fauche tardive manuelle à l'automne, avec exportation des produits de coupe. Il est important de laisser des zones non fauchées comme zones de refuge.

C. 2. 1. 2. Secteurs à enjeux déjà exploités

Plusieurs secteurs présentant des enjeux, tant en termes d'habitats que d'espèces, sont actuellement exploités par des agriculteurs. Toutefois, l'état de conservation de certains habitats est actuellement considéré comme « défavorable inadéquat » et pourrait être amélioré par une adaptation des pratiques agricoles.

Restauration agricole des secteurs à enjeux exploités

Cette action vise à accompagner et adapter les pratiques agro-pastorales sur les pelouses sèches et prairies de fauche déjà exploitée sur l'ensemble du site afin d'améliorer l'état de conservation des habitats, notamment ceux d'intérêt communautaire.

En 2024, il s'agit de définir de manière concertée, avec les agriculteurs concernés, **des pratiques agricoles adaptées** aux enjeux écologiques du site. Les mesures doivent permettre la conservation des pelouses sèches et prairies de fauche en bon état et prendre en compte les contraintes agricoles d'exploitation (viabilité). Elles pourront être ajustées en fonction de l'évolution des milieux en milieu de plan de gestion.

En plus des 2 phases de définition et d'ajustement des pratiques, cette action nécessite **un échange annuel** entre un expert écologue et les agriculteurs concernés pour connaître les pratiques de l'année.

Afin de mettre en évidence la réponse de la végétation aux modifications des pratiques agricoles, un suivi de la végétation des habitats d'intérêt communautaires gérés par l'agriculture sera mis en place. Comme pour les friches à molinie et les pelouses sèches non exploitées, un état initial sera réalisé en 2024 avant la modification des pratiques. Puis, une évaluation de la réponse de la végétation sera effectuée en 2027. En fonction des résultats de ces évaluations, les pratiques agricoles pourront de nouveau être ajustées.

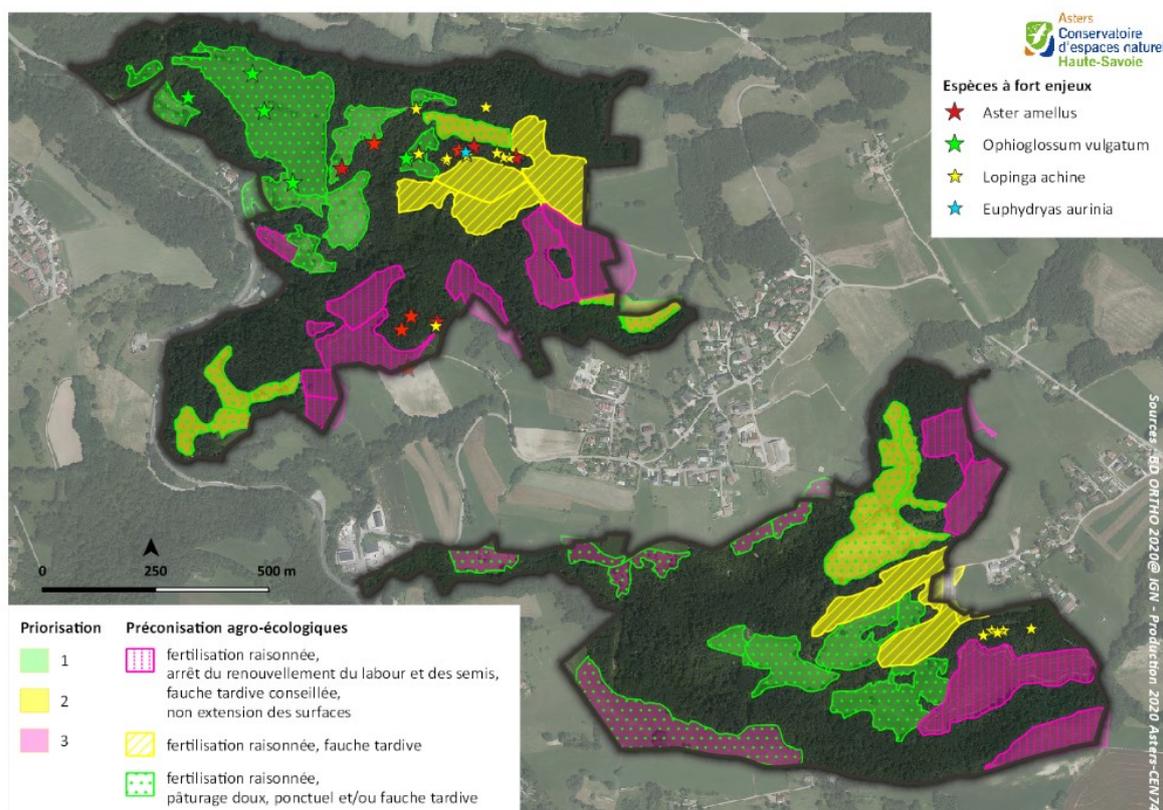


Figure 4 - Pratiques agricoles préconisées sur les milieux ouverts par ordre de priorité

C. 2. 1. 3. Secteurs boisés

Libre évolution des boisements

La gestion en « libre évolution » vise à favoriser l'accomplissement du cycle naturel d'une forêt. Cette action exclue les secteurs de proximité des sentiers qui doivent être entretenus pour des questions de sécurité.

C. 3. ACTIONS DE CONNAISSANCE

Evaluation de la biodiversité des boisements par la méthode IBP

Cette action vise à apprécier les qualités écologiques des boisements par un diagnostic de l'indice de biodiversité potentielle (IBP). Ce protocole permet d'évaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier pour les êtres vivants (plantes, oiseaux, insectes...) et d'identifier les points d'amélioration possibles lors des interventions sylvicoles.

Actualisation des espèces patrimoniales

La présence (ou l'absence) d'espèces patrimoniales influence les actions de gestion mises en place. Il s'agit donc, après la réalisation des premières actions de restauration, de prospecter le site en recherchant spécifiquement ces espèces pour mettre à jour les connaissances. L'analyse de l'ensemble des données permet d'évaluer la pertinence et l'efficacité des premières actions de restauration et de réajuster, si nécessaire, la seconde période du programme de travaux.

Surveillance et localisation des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Il s'agit de localiser les secteurs les plus menacés par la présence d'espèces exotiques envahissantes afin d'anticiper et de porter des actions de gestion pour contenir et/ou détruire les populations avant qu'elles ne prennent trop d'ampleur. Il s'agit de rester attentif notamment à la prolifération du robinier faux-acacia.

Evaluation document de gestion 2023-2028 et rédaction document de gestion 2029-2034

Au terme de la durée de ce document de gestion, une évaluation de la mise en œuvre des actions initialement prévues sur la période 2023-2028 et une évaluation de l'état de conservation des habitats seront réalisées. Une recherche ciblée sur les espèces patrimoniales du site (flore, notamment Asters amelle, et faune) sera également comprise. Ces évaluations et recherches permettront d'apprécier les actions de gestion entreprises durant 6 ans, de vérifier l'atteinte des objectifs et de réajuster la gestion si besoin.

A la suite de l'évaluation, un nouveau document de gestion sera rédigé pour les 6 prochaines années, prenant en compte l'évolution du site et la mise à jour de la cartographie des habitats.